

1. Quel est l'objectif du plan de formation déployé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)?

L'amélioration et le déploiement des formations en prévention et contrôle des infections (PCI) gratuites visent à renforcer et assurer l'application des mesures requises afin de limiter la propagation de la COVID-19 ou tout type d'infection auprès des résidents. Ces mesures permettent aussi d'assurer la protection des travailleurs et de limiter les risques de propagation dans la communauté. En plus de sensibiliser massivement le personnel à l'importance d'une application stricte de ces mesures, les formations permettront de développer des mécanismes pour assurer un meilleur contrôle et suivi au quotidien. Ce projet s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les actions déjà posées par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Ces démarches permettront particulièrement le rehaussement des pratiques préventives de base dans les milieux de même que l'hygiène des mains et le port des équipements de protection individuelle (ÉPI).

Il est toutefois important de rappeler que les mesures sanitaires spécifiques et les particularités pour chacun des secteurs ne seront pas abordées lors de la formation. Il est demandé de poser vos questions plus spécifiques aux instances déterminées pour votre milieu. Vous pourrez aussi trouver beaucoup d'information sur le site Internet de l'établissement.

2. Quels sont les rôles des champions et des intervenants-formateurs?

CHAMPIONS :

- Les champions sont des modèles de rôle en appliquant les mesures PCI au quotidien.
- Ils détiennent les connaissances de base en PCI pour guider leurs collègues lorsque requis.
- Ils contribuent avec le responsable de la ressource à diffuser les meilleures pratiques en matière de PCI (consignes et directives) et les messages clés.
- Ils assurent une vigie pour le respect des règles et des mesures PCI par tous (employés, proches, bénévoles, résidents).
- Ils encouragent et mobilisent positivement leurs collègues à appliquer les meilleures pratiques en PCI.
- Ils interviennent auprès des collègues dans une optique d'amélioration continue pour l'application des mesures PCI.
- Ils se positionnent en soutien auprès des intervenants formateurs et proposent des pistes d'amélioration.

INTERVENANTS-FORMATEURS (dans la ressource):

- Les intervenants-formateurs de la ressource agissent à titre de personnes de référence concernant la PCI.
- Ils peuvent former des employés de leur milieu sur les mesures de PCI (ex. : hygiène des mains, port du masque, etc.). Ils ne sont pas autorisés à former d'autres intervenants-formateurs ou des champions PCI.
- Ils peuvent soutenir les champions PCI, les gestionnaires ou les responsables des milieux selon la problématique ciblée.
- Ils peuvent procéder à des audits de qualité en collaboration avec les responsables de la ressource et veillent au respect des bonnes pratiques en matière de PCI.
- Ils collaborent à la transmission des résultats des audits en collaboration avec le responsable de la ressource dans un objectif d'amélioration continue.

- Ils ajustent les interventions et donnent les formations spécifiques en fonction des résultats des audits en collaboration avec le responsable de la ressource.
- Ils collaborent aux stratégies de communication sur le terrain selon le contexte.

3. Quelles formations sont offertes et à qui s'adressent-elles?

Formation préalable en ligne (ENA) :

Durée : 3 heures

Cette formation en ligne est obligatoire et préalable à celle de champion et intervenant-formateur.

Formation champion en PCI :

Durée : 3 heures (6 heures au total comprenant la formation préalable en ligne)

Elle s'adresse à tout employé dans la ressource ayant un intérêt pour les bonnes pratiques en PCI et étant en mesure d'assumer pleinement le rôle de champion auprès de ses collègues.

Formation intervenant-formateur :

Durée : 7 heures (10 heures au total comprenant la formation préalable en ligne)

Elle s'adresse principalement à tous les responsables des milieux d'hébergement privés ou publics, soit les directeurs, les directeurs généraux ou les propriétaires étant les responsables de l'installation et travaillant sur place afin d'assurer une préparation adéquate et une prise en charge efficiente lors d'éclosion (obligation ministérielle).

Elle s'adresse aussi à des professionnels (ex. : infirmières, infirmière auxiliaires) démontrant un intérêt pour les pratiques en PCI, étant sélectionnés pour leur leadership positif, ayant des aptitudes pour donner de la formation sur des éléments PCI et de la rétroaction sur les pratiques PCI visualisées par les champions. Ces personnes doivent être en mesure d'assumer l'ensemble des activités du rôle d'intervenant-formateur.

Formation intervenant-formateur pour champion (passerelle) :

Durée : 4 heures

Cette formation s'adresse aux personnes responsables des ressources ayant déjà suivi celle de champion et devant devenir intervenant-formateur à la suite de la demande du ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en novembre dernier.

4. Quel est la méthode d'inscription pour les formations en présentiel ou TEAMS?

Pour vous inscrire, vous devez remplir le fichier d'inscription et le retourner à l'adresse courriel suivante : 04PCIFormation@ssss.gouv.qc.ca. Il est important de remplir entièrement le fichier afin que nous ayons toutes les informations nécessaires à votre inscription.

Nous inscrivons selon la méthode « premier arrivé, premier servi ». Nous effectuons un retour à chaque demande d'inscription. Par conséquent, vous devez attendre notre confirmation par courriel avant de vous présenter à une formation.

5. Où retrouve-t-on la formation préalable en ligne?

Elle se retrouve sur le site Web de l'ENA partenaires: [ENA partenaires](#).

La formation est accessible en tout temps sur un ordinateur, une tablette ou un téléphone cellulaire. Pour vous connecter, vous aurez besoin d'une adresse courriel Outlook ou Gmail.

6. Qui puis-je contacter si j'éprouve des difficultés avec la formation dans l'ENA partenaires?

D'abord, nous avons élaboré un pas-à-pas pouvant vous aider à vous connecter à l'ENA partenaires et accéder au parcours de formation désiré (champion ou intervenant-formateur). Cliquez sur l'image ci-dessous pour ouvrir le document :



Pas-à-pas_ENA partenaires.pdf

Si vous avez besoin d'aide et de soutien dans l'ENA partenaires, vous pouvez communiquer avec le centre de services :

- Par téléphone : 1 888 360-5408 de lundi au vendredi de 8 h à 17 h (excepté les jours fériés).
- Par courriel : C2system@muhc.mcgill.ca.

7. Est-il possible d'arrêter la formation en ligne et de la reprendre plus tard?

Oui, il est possible d'arrêter la formation et de la continuer un peu plus tard. Par contre, nous conseillons aux participants de terminer le module en cours et nous vous rappelons que la formation doit être complétée avant celle en présentiel.

8. Que dois-je faire si une personne inscrite n'est plus en mesure d'assister à la formation en présentiel ou en TEAMS?

Nous vous demandons d'écrire un courrier électronique, dès que possible, à la boîte de messagerie 04PCIFormation@ssss.gouv.qc.ca pour nous aviser de cette absence. Ainsi, nous pourrions libérer cette place pour une autre personne et éviter au formateur d'attendre inutilement l'arrivée du participant avant de commencer.

9. Qu'est-ce que le participant doit apporter aux formations en présentiel?


Pour l'ensemble des formations en présentiel, nous fournissons les équipements de protection et les documents nécessaires. Par contre, le participant doit avoir un crayon et ses boissons, ses collations et son lunch au besoin.

10. Quels sont les consignes et le matériel à prévoir pour les formations champion et intervenant-formateur (comprenant la formation de 4 heures) en TEAMS?

D'abord, afin de faciliter la validation des apprentissages par le formateur, nous demandons qu'il n'y ait qu'un seul participant par ordinateur utilisé. Il n'est donc pas possible de se regrouper dans un bureau ou dans une salle pour suivre cette formation.

Vous recevrez l'invitation TEAMS seulement quelques heures avant le début de la formation. Cette invitation sera envoyée à l'adresse électronique que vous nous aurez indiquée dans le fichier d'inscription. Assurez-vous que le participant a accès à cette adresse le jour de la formation.

Matériel **obligatoire** à obtenir **avant** la formation :

- 1 jaquette de protection par participant;
- 1 masque de protection par participant;
- 1 protection oculaire par participant;
- 2 paires de gants par participant;
- Un crayon rouge, un crayon jaune et un crayon vert (pour les formations intervenant-formateur seulement);
- De la solution hydroalcoolique pour le nettoyage des mains;
- De la peinture lavable équivalente à une cuillère à thé par participant. Si la peinture n'est pas disponible, du ketchup ou de la moutarde peuvent être utilisés pour la portion pratique.
- La caméra de votre ordinateur fonctionnelle (**obligatoire**);
- Le microphone de votre ordinateur fonctionnel;
- L'application TEAMS avec un compte **déjà créé**; 
- Obligatoirement, procéder à l'impression du cahier d'exercices joint dans le courriel d'invitation (pour les formations intervenant-formateur seulement);
- Au besoin, procéder à l'impression du cahier de l'apprenant joint au courriel d'invitation.

Consignes à suivre le jour de la formation :

- Le participant doit se connecter sur TEAMS 15 minutes avant la formation, en cliquant directement sur le lien envoyé à l'adresse électronique indiquée lors de l'inscription;
- Le participant doit avoir le matériel exigé avec lui avant le début de la formation;
- La caméra de l'appareil utilisé doit demeurer ouverte pour la durée de la formation;
- La formation étant interactive, le microphone doit être en fonction seulement lors des questions afin d'éviter les bruits environnants.

11. Est-ce que des attestations de participation sont remises aux participants?

Oui, chaque participant obtient une attestation de participation lorsque la formation est complétée.

- Pour les formations en présentiel, elles sont remises directement sur place par le formateur;
- Pour les formations en TEAMS, elles sont envoyées par courriel par le formateur.

Pour toute demande en lien avec les attestations, vous pouvez écrire à l'adresse 04PCIFormation@ssss.gouv.qc.ca.